A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2



Bonjour,

Vous avez l'intention de vous inscrire dans notre club? Félicitations!

Dans la pratique du tir sportif ou de loisir, le respect des règles de sécurité est notre première préoccupation.

Seule la méconnaissance est responsable des craintes ou frayeurs, que certains critiquent, dans le tir comme dans tous les domaines...

Le tir sportif est un jeu d'adresse qui nécessite équilibre du corps et de l'esprit. Cet équilibre s'acquière et s'améliore par la pratique.

Le pouvoir de concentration détermine cette symbiose.

Les personnes nerveuses, soucieuses, ayant de fortes responsabilités dans leur vie de tous les jours, ainsi que les écoliers et étudiants, sont les premiers à reconnaître les bienfaits de notre sport. La sympathique ambiance et l'abstraction de tous soucis ou préoccupations lorsque l'on maîtrise cette discipline qu'est le "tir sportif" en fait un élixir de sérénité.

Le point de mire est le but à atteindre.

Nous ciblons l'objectif ; le mental ainsi que tous les muscles, sont impliqués : le corps et l'esprit. La respiration se bloque au moment voulu, avant l'action de l'index sur la queue de détente : et tout est ioué...

Une arme est une belle mécanique, de grande précision, ce qui en fait une œuvre d'Art. Beaucoup d'adeptes, vous diront qu'ils ont le virus, ne craignez pas la contagion, venez la partager avec nous.

Retrouvez notre association sur le web : http://www.atsmv.com Vous

pouvez nous contacter par E-Mail: contact@atsmv.com

A bientôt!

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

> Le comité directeur Des ATSMV

Les entrainements à 10M se déroulent actuellement à l'Espace Guy Drut, 1 rue Boris Pasternak à Emerainville, le dimanche matin de 09h00 à 13h00. Cet espace pouvant être utilisé par la ville pour certaines manifestations, il convient de vérifier le planning d'ouverture régulièrement : http://www.atsmv.com/infos-atsmv/se-retrouver

Nous avons passé des accords avec le club STQV de Quincy Voisins qui met à la disposition -gracieuse et exclusivede nos adhérents le matériel de notre club pour la pratique à 25M (et son nettoyage...). Le droit d'entrée est modique et comprend les cibles.

Tarifs saison sportive 2021 - 2022

Droit d'entrée 1 ère année	
Seniors et Dames nés avant le 01/01/2002	121 €
Juniors nés entre le 1/01/2002 et le 31/12/2004	41 € *
Cadets nés entre le 1/01/2004 et le 31/12/2007	41 € *
Minimes, Benjamins, Poussins nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2014	41 € *

^{*} La FFTir offre la part fédérale (50.00 €) pour cette année pour les jeunes (prix normal : 91.00 €)

LES CHEQUES SONT À LIBELLER A L'ORDRE DE A.T.S.M.V.

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Modalités d'Inscription ou de Mutation

Documents à remettre en main propre, lors d'une session de Tir au Gymnase Guy Drut.

Pièces à fournir pour toute inscription

- Une fiche de demande d'adhésion (imprimé fourni)
- Une copie d'une pièce d'identité
- Trois photos d'identité (4 pour l'Ecole de Tir)
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (imprimé de demande fourni, vous pouvez également faire la demande en ligne sur : https://casierjudiciaire.justice.gouv.fr)
- Un certificat médical attestant votre aptitude au tir sportif
- Un justificatif de domicile (photocopie)
- Une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans (imprimé fourni)
- Le règlement de la cotisation
- Une attestation "Non licencié FFT" (imprimé fourni)

Documents supplémentaires à fournir pour les mutations :

- Photocopie de la licence FFT en cours (et à chaque renouvellement)
- Une photocopie des autorisations de détentions d'armes (si vous en possédez)
- Nom et adresse du premier Club ainsi que du Stand

Les dossiers d'inscription sont à retirer exclusivement auprès du Président ou d'un représentant du comité directeur ainsi que vos licences qui seront mises à votre disposition sous huitaine.

LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE A.T.S.M.V.

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : http://www.atsmv.com
E-mail : contact@atsmv.com

DEMANDE D'ADHESION

	Au titre de :	Premier Club	Deuxième Club,	Mutation
	Nom: Mme - Mlle - Mr (1)	•••••		
	Nom de jeune fille :			
	Prénoms (tous) :			
	<u>Adresse</u> :			
	Code Postal:		Ville :	
	<u>Téléphone</u> (Confidentiel):	Domicile:		
		Bureau:		
		Mobile:		
	Préciser si liste rouge.			
	<u>Courriel</u> :			
	Date de naissance :			
	Lieu de naissance :			
		(Ville / Départeme	ent / Arrondissement le d	as échéant / Pays le cas échéant)
	Nationalité :			
	Profession :	***************************************		
arra	ainé(e) par: Mme, Mlle, Mr (1))		
Sino	n,Comment avez-vous connu	ı le Club ?		
	Merci de joindre à la préser	nte un justificatif de	domicile (photocopie).	
	photographiques mis en ligi préciser si vous acceptez de réponse négative, la photographic Je, soussigné(e), reconna de Marne la Vallée dans s Je suis avisé(e) que toute dédommagement d'aucur	ne sur le site web de ou non la parution e graphie pourra para accepte ais avoir pris conne con intégralité et ac e fausse déclaratione forme. u Secrétariat des A	e l'association. Eu égard d'une photographie sur ître, mais votre image so ☐ Je l aissance du Règlemen ccepte de m'y soumett n entraîne l'exclusion d amis Tireurs Sportifs d	refuse <mark>it Intérieur des Amis Tireurs Sportif</mark> s re.
	Fait à		Le	
	Signature (précédée de la r	mention "Lu et Appr	ouvé") (2)	

- (1) Rayez les mentions inutiles
- (2) Signature des parents obligatoire pour les enfants mineurs.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : http://www.atsmv.com
E-mail : contact@atsmv.com

ATTESTATION			
SAISON SPORTIVE 2021 - 2022			
Je, soussigné(e), (Nom, Prénom) :			
demeurant adresse :			
Atteste sur l'honneur			
Ne pas avoir été précédemment licencié(e) à la Fédération Française de Tir et ne pas avoir fait à ce jour de demande de licence dans un autre Club affilié à la Fédération Française de Tir.			
Pour les personnes qui ont déjà été licenciées (même si il y a plusieurs années), merci de préciser votre ancien numéro de licence :			
J'atteste en outre			
 □ ne pas détenir d'arme à titre sportif □ détenir une arme à titre sportif* □ détenir plusieurs armes à titre sportif* 			
*dans ce cas fournir photocopie de l'autorisation (ou des autorisations)			
Fait à Le			
(signature)			



CERTIFICAT MÉDICAL



absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives pour le Tir de loisir et de compétition-Saison 2021-2022

Je soussigné (e), Docteur	
certifie avoir examiné ce jour : Monsieur	Madame
Nom:	
Prénom :	
Né (é) le :/	
Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes pratique du Tir sportif en et hors compétition.	s cliniques apparents contre-indiquant la
Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport particulières, le présent certificat est valide pour une date où il a été établi.	•
Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que l'intéressé(e).	e de droit et remis en mains propres à
	Date:
Cachet du médecin	Signature du médecin

*Les sports à risques sont établis à l'article 5 de l'arrêté n° 200 CM du 15 février 2018 comme suit : La plongée subaquatique ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef, à l'exception de l'aéromodélisme ; Le rugby à XV, rugby à XIII, rugby à XII, rugby à X, rugby à VII, rugby à V ; Le football américain à XI, football américain à VIII.

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : http://www.atsmv.com
E-mail : contact@atsmv.com

AUTORISATION PARENTALE

N° ASSOCIATION 1077922

Pour les adhérents de moins de 18 ans À apporter en double exemplaire

Je soussigné(e) :; Tuteur légal*	Père ; Mère		
Autorise mon fils, ma fille*			
Autorise le Président du club de Tir, ou son reptoute intervention chirurgicale qui pourrait s'ave			
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :	Préférence du lieu hospitalier*:		
HOPITAL SAINT CAMILLE – HO	PITAL PRIVE DE MARNE LA VALLEE		
AUTRE ? Préciser:			
Coordonnées du médecin traitant :			
Nom :	TEL:		
Coordonnées de la ou des personnes à contac			
Nom :			
Nom :	TEL:		
Nom :	TEL:		
Fait à			
Le			
Signature (Précédé de la mention lu et approu	vé)		
(*)Rayer les mentions inutiles			

DEMANDE D'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (Bulletin n°3)

La loi sanctionne le fait de se faire délivrer l'extrait du casier judiciaire d'un tiers (Article 781 du Code de procédure pénale)

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE AU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL PROCUREUR 44317 NANTES CEDEX 3 DE VOTRE LIEU

métropolitaine, si vous êtes né(e) dans un territoire dans un une collectivité territoriale d'Outre-Mer

DE LA RÉPUBLIQUE

DE NAISSANCE si vous êtes né(e) en France département d'Outre-Mer ou hors de France ou

Remplissez complètement et lisiblement toutes les rubriques en caractères d'imprimerie

► ÉTAT CIVIL DU D	EMANDEUR OU DE L'ENFA	ANT MINEUR POUR LEQUE	L LE BULLETIN EST DEMANDÉ	
NOM I				
PRÉNOM(S)	I		<u>l</u>	
NOM MARITAL I				
OU D'USAGE				
NÉ(E) LE				
Α				
N° DÉPARTEMENT I_	_III DOM-TOM OU PAY	S autre que France I		
SEXE [ninin		
Filiation	I	11	ı	
	Nom d	u père	prénom	
	I	· 	<u>I</u>	
	Nom de	la mère	prénom	
→ ADRESSE OÙ DO	IT ÊTRE EXPÉDIÉ LE BULLI	ETIN		
	I			
N/ et Voie	I		l	
Code postal				
Ville	I			
Pays	I			
► NOMBRE D'EXTR	AITS DEMANDÉS I I	Le I	1	
		_		
	hors de France, vous			
devez joindre un	justificatif d'identité		Signature du demandeur :	
(photocopie lisible d'une pièce d'identité)			organication du domination :	

Seul le bulletin n°3 peut être obtenu et uniquement par la personne qu'il concerne (Articles 774 et suivants du Code de procédure pénale)



CHARTE DES AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

En adhérant à l'association, je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et la charte des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée.

Notamment:

- Je participe aux activités du club
 - O Je respecte les horaires de séances.
 - J'aide à la mise en place et au rangement du matériel et du mobilier. **K** En début de séance
 - O J'aide à l'installation des postes de tirs.
 - O J'attends la consigne du responsable pour prendre et installer une arme au poste de tir.
 - **▶** En fin de séance, j'aide au rangement et à la remise en état impeccable des locaux.
- Je respecte le matériel et les locaux mis à ma disposition par la municipalité et les ATSMV. O J'utilise des chaussures de sport réservées à l'usage exclusif et intérieur d'un gymnase.
 - O Je ne consomme aucune nourriture ou boisson dans l'enceinte du gymnase.
- Les armes mises à ma disposition ne sont pas nominatives ; J'accepte leur utilisation par les autres membres du club, et procède à leur réglage à ma convenance lorsque je les utilise.
- En cas d'affluence, j'accepte de partager mon poste de tir ainsi que l'arme du club, en tolérant un réglage commun, le cas échéant.
- Les responsables de tir du club sont bénévoles.
 - O Je reconnais leur implication dans l'organisation des activités du club.
 - O Ils m'aident à profiter des installations et des activités.
 - O Je les respecte -quel que soit leur âge- : ils sont adhérents, au même titre que moi, ils m'apportent les conseils et les techniques utiles à la pratique du tir.
- Si je suis détenteur d'armes de catégorie B ou C
 - O Je m'engage à participer à au moins 3 tirs contrôlés par saison.

Fait à Emerainville, le	
Nom	Prénom
Signature	